

**PROCÈS-VERBAL**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MARS 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 23 mars 2020 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette  
Monsieur Serge Paquin  
Monsieur Jean-Pierre Pagé  
Madame Sylvie Lambert  
Monsieur Francis Bellemare  
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est également présent.

La présente séance s'est tenue à huis clos conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19 et de l'arrêté ministériel publié le 15 mars 2020 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. Par ailleurs, afin de respecter les directives quant à la distanciation et les rassemblements, la séance s'est tenue par vidéoconférence.

**RÉSOLUTION : 2020-03-100                      Ouverture de la séance**

---

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 23 mars 2020. Il est 19 h 00.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-03-101                      Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant le sujet suivant:

- Félicitations et remerciements à l'équipe municipale pour les différentes décisions et les mesures mises en place dans le cadre de la lutte à la pandémie de COVID-19 et ses conséquences.

*Adoptée à l'unanimité*

**Première période de questions**

---

**RÉSOLUTION : 2020-03-102                      Annulation du taux d'intérêt et des pénalités pour les taxes, compensations et tarifs impayés afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables**

---

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro V-581 imposant les taxes et compensations pour l'année 2020 prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 12 % l'an, exigibles quotidiennement, auquel s'ajoutent des pénalités;

CONSIDÉRANT QUE l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

CONSIDÉRANT QUE suivant les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la Ville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

QUE le taux d'intérêt sur les taxes, compensations et tarifs exigibles pour l'année courante et impayés à partir du 23 mars 2020 soit de 0 % par an et exempt de pénalités;

QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 2 juillet 2020.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-03-103**

**Augmentation de la marge de crédit de la Ville de Donnacona afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19**

---

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement afin de contrer l'épidémie de COVID-19 et les conséquences liées à celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville déploie également des mesures afin de faire face à la crise dont notamment l'annulation des taux d'intérêt et des pénalités sur les taxes, compensations et tarifs afin d'alléger le fardeau des contribuables;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, il s'avère nécessaire d'augmenter la marge de crédit de la Ville afin de faire face aux éventuels besoins de liquidité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation de la marge de crédit de la Ville de Donnacona auprès de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf de 800 000 \$ à 2 230 000 \$;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et madame Julie Alain, trésorière et directrice des services administratifs, à signer les documents relatifs à l'augmentation de la marge de crédit de la Ville.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-03-104**

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire**

---

Conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Danie Blais, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

Conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de ce même article, Danie Blais, dépose le projet de règlement numéro V-584 intitulé : Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

**RÉSOLUTION : 2020-03-105**

**Octroi du mandat de services professionnels pour l'analyse de vulnérabilité de notre source d'eau potable**

---

CONSIDÉRANT QUE selon les exigences du MELCC, la Ville doit procéder à l'analyse de vulnérabilité de notre source d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* permet de conclure de gré à gré un tel contrat avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle, la Ville peut également conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

D'octroyer le mandat de services professionnels pour l'analyse de vulnérabilité de notre source d'eau potable à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) d'un montant de 29 950,99 \$ incluant les taxes applicables;

D'autoriser une dépense de 29 950,99 \$ à même le poste budgétaire n° 02-412-00-411 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-03-106**

**Approbation de directives de changement et de modifications de contrat en vertu du règlement de gestion contractuelle - Construction du centre aquatique**

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle de la Ville adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT la procédure de modification des contrats prévue à l'article 9 de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du rapport du comité formé en vertu de l'article 9.1 du règlement pour le projet ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

Que le conseil approuve la modification ou directive de changement de contrat suivant :

<b>Contrat</b>	
Construction du centre aquatique	
<b>Objet de la modification</b>	
Fourniture et installation d'un ondulateur supplémentaire Directive ME-15 incluse dans l'ODC-03	
<b>Coût impliqué :</b>	6 439,56 \$ (incluant les taxes)

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-03-107**

**Subvention de fonctionnement au CINAF**

CONSIDÉRANT QUE le budget 2020 de la Ville prévoit une subvention de fonctionnement au CINAF;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de verser la subvention de fonctionnement de 60 690 \$ au CINAF;

D'autoriser une dépense de 60 690 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-92-970 du fonds général.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-03-108**

**Autorisation à Fondation Mira de tenir un barrage routier à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu pour une collecte de fonds**

CONSIDÉRANT la correspondance du 3 mars 2020 de madame Marie-Neige Filteau, coordonnatrice administrative aux événements de la Fondation Mira;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite tenir un barrage routier le 9 mai 2020 à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu ou le 16 mai 2020 en cas de pluie afin de collecter des fonds de 7 h à 16 h;

CONSIDÉRANT QUE cette collecte se fera sous la gouverne des Chevaliers de Colomb de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'autoriser la Fondation Mira à tenir un barrage routier à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu le 9 mai 2020 prochain ou le 16 mai 2020 en cas de pluie afin de collecter des fonds.

*Adoptée à l'unanimité*

---

**Deuxième période de questions**

---

**RÉSOLUTION : 2020-03-109**

**Félicitations et remerciements à l'équipe municipale pour les différentes décisions et les mesures mises en place dans le cadre de la lutte à la pandémie de COVID-19 et ses conséquences**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Donnacona, comme l'ensemble du Québec, doit faire face à une situation exceptionnelle dans le cadre de la lutte à la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences;

CONSIDÉRANT QUE la situation exceptionnelle évolue d'heure en heure et nécessite de la part des membres de l'équipe municipale une adaptation continue, la prise de décision ainsi que la mise en place de différentes mesures au fil de cette évolution afin d'assurer le fonctionnement de la Ville et le bien-être de la population;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

QUE le conseil municipal félicite l'ensemble des membres de l'équipe municipale de la Ville de Donnacona pour les différentes décisions et mesures mises en place dans le cadre de la lutte à la pandémie de COVID-19 et les remercie pour leur précieuse collaboration, leur patience et leur capacité d'adaptation.

*Adoptée à l'unanimité*

**RÉSOLUTION : 2020-03-110**

**Levée de la séance**

---

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 15.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire  
Président de l'assemblée

---

Pierre-Luc Gignac, greffier  
Secrétaire